

**Fabrication et fourniture de signalétique d'information au public concernant les sites naturels protégés par arrêtés préfectoraux de protection de biotope en Isère.**

**Marché passé selon la procédure adaptée**

Articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N° : DDT38-2025-SE-01**

**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Date et heure limite de remise des offres :  
Lundi 18 août 2025 à 10h**

## SOMMAIRE

<b>1 - ACHETEUR PUBLIC : ÉTAT.....</b>	.....
<b>2 - OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	.....
2.1 - Procédure de passation et type de marché.....	.....
2.2 - Description, décomposition et lieu d'exécution des prestations.....	.....
2.3 - Délai d'exécution des prestations.....	.....
2.4 - Variantes.....	.....
2.5 - Délai de validité de l'offre.....	.....
<b>3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	.....
<b>4 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE DES CANDIDATS.....</b>	.....
4.1 - Généralités.....	.....
4.2 - Documents à fournir au titre de la candidature.....	.....
4.3 - Documents à fournir au titre de l'offre.....	.....
4.4 - <i>Groupement d'entreprises</i> .....	.....
4.5 - <i>Sous-traitance</i> .....	.....
<b>5 - MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	.....
<b>6 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	.....
6.1 - Examen des candidatures et des offres - Négociation.....	.....
6.2 - Critères d'attribution.....	.....
<b>7 - NOTIFICATION DU MARCHÉ.....</b>	.....

## **1 - ACHETEUR PUBLIC : ÉTAT**

### **Pouvoir adjudicateur du marché :**

ÉTAT - Ministère de la Transition écologique (MTE)  
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère  
Service Environnement/ Unité Patrimoine Naturel  
17 boulevard Joseph Vallier BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9  
Tel : 04 56 59 46 49  
Courriel : ddt-biodiversite@isere.gouv.fr  
Profil acheteur sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## **2 - OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Procédure de passation et type de marché**

La consultation est conduite selon la procédure adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.  
Il s'agit d'un marché public de fournitures.

### **2.2 - Description, décomposition et lieu d'exécution des prestations**

Le marché a pour objet la fabrication et fourniture de signalétique d'information au public concernant les sites naturels protégés par arrêtés préfectoraux de protection de biotope en Isère.

Ce marché est composé d'un seul lot.

### **2.3 - Délai d'exécution des prestations**

Début d'exécution des prestations : à/c de la date de notification du marché

Fin d'exécution des prestations : 31/12/2025

### **2.4 - Variantes**

Les candidats ont la possibilité de présenter en plus de la solution de base, tout autre type de signalétique répondant aux critères de durabilité et dans les mêmes dimensions décrites dans le CCTP.

À ce titre il joindra les références de réalisation similaire et décrira les caractéristiques techniques retenues. Dans le détail estimatif il précisera les montants de cette ou de ces variantes.

### **2.5 - Délai de validité de l'offre**

Le délai de validation des offres est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est constitué par :

- l'avis d'appel public à la concurrence simplifié (AAPC),
- le présent règlement de consultation (RC),
- le document valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- la décomposition du prix global.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la DDT de l'Isère :

- Monsieur KRAUTBERGER Nicolas, chef de projets biodiversité au Service environnement de la DDT de l'Isère.

ddt-biodiversite@isere.gouv.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres.

## **4 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

### **4.1 - Généralités**

Les documents constituant la candidature et l'offre des candidats seront entièrement rédigés en langue française et en euros (€) ainsi que les documents de présentation associés. L'ensemble sera transmis en un envoi unique au représentant du pouvoir adjudicateur du marché.

Les formulaires DC1 et DC2 du Ministère de l'Economie et des Finances sont disponibles à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj>

### **4.2 - Documents à fournir au titre de la candidature**

- Le formulaire DC1 "Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants";
- Le formulaire DC2 "Déclaration du candidat" : le candidat doit répondre à toutes les rubriques du formulaire qui reprend la liste des documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

### **4.3 - Documents à fournir au titre de l'offre**

- Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières complété, daté, cachet de l'organisme ;
- Le cahier des charges techniques, daté, signé et cachet de l'organisme ;
- La décomposition du prix global complété, daté, signé et cachet de l'organisme.

#### **GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

En cas d'attribution du marché à un groupement de prestataires de services, les candidats ainsi groupés devront préciser s'ils se déclarent conjoints ou solidaires et avoir désigné l'un d'eux en qualité de mandataire. A cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DC1 téléchargeable sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj>;

Chaque co-traitant présente comme tout candidat un dossier comportant les documents listés ci-dessus. De plus, le mandataire fait compléter le tableau de sa déclaration DC1 par chacun de ses co-traitants.

Aucune indication chiffrée ne doit figurer.

A l'appui de son offre, le mandataire fournit une lettre à son en-tête précisant les prestations qui seront accomplies par chaque co-traitant, nature et montant, signée de chacun.

#### SOUS-TRAITANCE

Le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un (de) sous-traitant(s). Dans ce cas, il doit justifier du fait qu'il y a recours pour l'exécution du marché et fournit les documents relatifs aux capacités techniques, professionnelles et financières de celui (ceux)-ci.

Le candidat fournit pour chacun des sous-traitants les documents justifiant de leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Pour ce faire, il peut utiliser la déclaration unique de candidature.

A l'appui de son offre, le candidat fournit une déclaration mentionnant (ou DC4 "acte spécial") :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et les coordonnées du sous-traitant;
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et le cas échéant, les modalités de variation de prix;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## 5 – **MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre devront être transmis en une seule fois, sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

DDT de l'Isère  
Service Environnement / Unité patrimoine naturel  
17 boulevard Joseph Vallier - BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9  
Objet de l'offre : Fabrication et fourniture de signalétique  
Nom du candidat : .....  
**NE PAS OUVRIR**

par **envoi en courrier recommandé avec accusé de réception postal** ou **remise contre récépissé** à la DDT de l'Isère, auprès du secrétariat du Service Environnement (horaires : du lundi au vendredi de **9h à 11h et de 14h à 16h**).

Les candidats sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

## 6 - **EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### 6.1 - Examen des candidatures et des offres - Négociation

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limite de remise des candidatures et des offres.

Le pouvoir adjudicateur commencera par analyser les candidatures avant d'examiner les offres en application des dispositions du Code de la commande publique.

Les candidatures seront appréciées au regard des références, capacités, compétences dans les domaines du marché et des moyens humains et matériels.

Le responsable du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les 3 candidats les mieux classés.

La négociation pourra porter notamment sur les quantités de panneaux et les variantes proposées.

### 6.2 - Critères d'attribution

Les critères de choix du prestataire seront par ordre décroissant :

- la capacité du prestataire à réaliser des travaux similaires (références)
- la compétence et la qualité de l'équipe ainsi que la méthode employée,
- le montant de la prestation.

Si des erreurs de calcul sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, elles ne seront pas rectifiées par le représentant du pouvoir adjudicateur lors de l'ouverture des plis.

Toutefois, si le candidat concerné est sélectionné, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée pour le motif de non cohérence.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicataire se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## **7 - NOTIFICATION DU MARCHÉ**

Le marché est établi en un (1) exemplaire original dont une copie est délivrée au titulaire lors de sa notification. Le pouvoir adjudicateur notifie le marché par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique.